

## Engagements du secteur de l'assurance pour accompagner le pays face à la crise sanitaire et économique du COVID-19

Les assureurs ont annoncé dès le 30 mars une série de mesures extracontractuelles et solidaires à l'égard de leurs assurés représentant un montant de 860 millions d'euros pour l'ensemble du secteur.

A la suite de la rencontre du 9 avril avec le Premier Ministre, une nouvelle série de mesures a été annoncée, représentant un effort supplémentaire de 500 millions d'euros.

A ces mesures s'ajoute également la contribution exceptionnelle de 400 millions d'euros de la profession au Fonds de solidarité mis en place par l'Etat en faveur des entreprises en difficulté : **au final, c'est donc un effort de plus de 1,75 milliard d'euros que le secteur de l'assurance fournit au-delà de ses engagements contractuels.**

Par ailleurs, dans la perspective de la sortie de crise, les assureurs s'engagent dans **un programme d'investissement dans la reprise économique et la santé de plus de 1,5 milliard d'euros.**

Enfin, la profession transmettra d'ici l'été une **proposition de régime d'assurance visant à améliorer dans le futur la protection de notre pays contre les conséquences d'événements majeurs tels que celui que nous traversons aujourd'hui.**

### I) Mesures extracontractuelles et solidaires destinées aux victimes de la crise.

Ces mesures, qui représentent au total un montant de 1,75 milliard d'euros, visent essentiellement les populations et les entreprises les plus exposées à la crise. Elles se répartissent par catégories de bénéficiaires de la façon suivante :

#### 1) Travailleurs non-salariés et petites entreprises

**Au-delà des engagements contractuels, les mesures spécifiques destinées à cette catégorie de professionnels représentent un effort de 850 millions d'euros.**

Les assureurs ont notamment décidé collectivement de maintenir en garantie les contrats d'assurance dommages et prévoyance des professionnels concernés par l'obligation de fermeture même en l'absence de paiement des primes.

Lorsque les assureurs sont propriétaires des locaux commerciaux où exercent ces mêmes entreprises, il a été également décidé de reporter collectivement pour les TPE et les PME les échéances de loyer le temps de l'obligation de fermeture.

Par ailleurs, beaucoup d'entreprises d'assurance spécialisées dans le risque des petites entreprises ont alimenté des fonds spécifiquement dédiés à leurs assurés professionnels non concernés par la fermeture obligatoire mais néanmoins en difficulté financière afin de les aider à payer leurs primes (commerces alimentaires non essentiels, réparation automobile etc.).

Pour les nombreuses entreprises du bâtiment, les assurances correspondant aux chantiers suspendus ont été prolongées gratuitement, alors même que les risques de vandalisme et de vol sont avérés.

Enfin, la profession sous l'égide de la FFA a solidairement contribué pour 400 millions d'euros au Fonds de solidarité mis en place par le Ministère de l'Economie pour venir en aide aux petites entreprises.

## **2) Personnes particulièrement exposées au COVID-19**

**Pour les personnes les plus exposées à la crise sanitaire, les assureurs ont également pris des initiatives spécifiques et extracontractuelles représentant au total un effort de 550 millions d'euros.**

Les assureurs ont notamment décidé unanimement d'accompagner au travers de leurs contrats de prévoyance le dispositif de déclaration simplifiée d'arrêt de travail mis en place par la Sécurité Sociale et visant à protéger les personnes atteintes d'une maladie longue durée, ainsi que les femmes enceintes. Ces personnes bénéficieront des indemnités journalières complémentaires non couvertes à l'origine par les contrats.

Par ailleurs, les entreprises d'assistance (filiales des assureurs) renforcent de manière très conséquente les moyens alloués aux téléconsultations médicales pour leurs assurés, dont l'usage a été multiplié par 7 depuis le début de la crise.

Beaucoup d'assureurs mettent également en place des plateformes spécifiques d'assistance psychologique destinées à leurs assurés, plateformes très actives en cette période de confinement.

## **3) Personnel médical mobilisé dans la lutte contre le COVID 19**

**Des mesures sont également prises par les assureurs pour les assurances couvrant le personnel médical. Elles représentent un effort spécifique de 150 millions d'euros.**

Ainsi, les personnels médicaux amenés à utiliser leur véhicule pour se rendre à l'hôpital voient leurs assurances automobiles à usage personnel automatiquement et gratuitement étendues à cet usage professionnel.

De même, pour les personnels amenés à se loger dans des logements qui ne sont pas leur domicile habituel (parfois fournis gratuitement par leurs assureurs), les assurances sont automatiquement et gratuitement étendues.

De nombreuses réductions tarifaires sont par ailleurs accordées aux personnels médicaux pour leurs assurances personnelles.

Les assureurs spécialisés en assurance du personnel médical proposent également des mesures spécifiques : pour les personnels amenés à lutter contre le COVID-19, alors même que leurs pratiques médicales habituelles étaient toutes autres, les assurances couvrant leur responsabilité médicale ont été automatiquement étendues. Il en est de même pour les établissements temporairement habilités à traiter le COVID-19 par les ARS. Il peut être noté que dans un cas comme dans l'autre l'on assiste déjà à une augmentation significative des mises en cause de ces professionnels.

Pour ces mêmes assureurs, les assurances couvrant la responsabilité médicale de chirurgiens pour les actes pratiqués dans les établissements autres que ceux initialement déclarés sont également gratuitement étendues à tout autre établissement.

Enfin, conscients de l'urgence à mieux protéger les personnels soignants, les assureurs ont décidé d'étendre automatiquement et gratuitement à l'activité de fabrication de masques ou de gel hydroalcoolique l'assurance des entreprises ayant décidé de le faire, alors même que cela ne fait pas partie de leur activité habituelle.

#### **4) Mesures spécifiques pour l'ensemble des assurés**

**D'autres initiatives solidaires ont été prises pour les assurés autres que ceux figurant aux 3 chapitres précédents. Ces initiatives se chiffrent au global à 200 millions d'euros.**

Ainsi, les assureurs ont décidé d'étendre la protection des salariés en télétravail, notamment sur l'ensemble du matériel informatique mis à disposition par les entreprises à leur domicile.

De manière collective, la profession a décidé également de ne pas opposer la clause d'inhabitation du domicile principal au jeu des garanties habitation, comme cela est le cas dans la plupart des contrats.

Des mesures individuelles ont également été prises par certains assureurs pour leurs assurés automobiles avec notamment pour une mutuelle un reversement d'une partie des primes aux assurés, pour une autre un engagement de gels des tarifs de l'assurance automobile pour les 20 prochains mois.

Pour les particuliers en difficulté financière, des fonds ont été financés afin de leur venir en aide pour payer leurs assurances.

Des plateformes d'assistance psychologique sont également mises en place à leur intention, ainsi que des plateformes d'assistance juridique visant à les aider dans les démarches particulières qu'ils seraient amenés à devoir faire pour accéder aux différentes aides existantes ou pour faire valoir leurs droits.

Enfin, l'association « Assurance Prévention » a lancé une campagne radio et digitale visant à sensibiliser les familles sur la recrudescence des risques d'accidents domestiques en période de confinement.

#### **5) Initiatives citoyennes**

Beaucoup d'entreprises d'assurance ont pris des initiatives citoyennes dans le contexte très particulier que nous vivons.

Ainsi, de nombreux assureurs ont fait des dons à la recherche médicale aux hôpitaux aux EPHAD ou à des associations sur des programmes spécifiques COVID 19.

Des logements ont également été mis gratuitement à disposition de personnels médicaux.

Enfin, au dernier recensement, 3,2 millions de masques et 6 000 combinaisons intégrales ont été offertes par les assureurs à différents établissements hospitaliers.

## **II) Programme d'investissement des assureurs pour la reprise de l'économie et la santé**

Investisseurs de long terme, les assureurs français s'engagent auprès des pouvoirs publics à soutenir la reprise économique du pays affectée par la crise sanitaire. Ils ont décidé de mettre en place un programme d'investissements global d'au moins 1,5 milliard d'euros, majoritairement en fonds propres, en particulier en faveur des ETI et des PME et du secteur de la santé. Pour être opérationnel, cet engagement se matérialisera de la manière suivante :

### **1) Mobilisation des fonds « NOV »**

Elaborés par les assureurs et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à partir de 2012, ces véhicules sont orientés sur le financement de toute nature (dette, actions) des PME-ETI en croissance. Déjà connus par les assureurs, la mobilisation de ces véhicules devrait permettre d'investir rapidement.

Les gérants des différents fonds « NOV » seront invités à proposer dès la semaine prochaine des aménagements sur leur gestion, notamment en matière de guidelines d'investissement. La création de nouveaux compartiments dans les fonds « NOV » existants sera privilégiée pour accélérer le versement des fonds des assureurs.

Il convient accessoirement de noter que les fonds « NOV » soutiennent déjà le secteur de la santé en finançant des entreprises qui fabriquent des produits d'hygiène ou de protection médicale, notamment du gel hydroalcoolique ou des masques jetables, ou des équipements médicaux ou des médicaments dérivés du plasma.

Ce premier pilier du programme d'investissement devrait représenter environ 20 % de l'enveloppe globale.

### **2) Lancement d'une nouvelle gamme de fonds de type « NOV »**

Dans un souci d'élargir la palette des propositions disponibles pour les assureurs, d'autres fonds seront lancés sur la base d'un cahier des charges inspiré des fonds « NOV » :

- un nouveau fonds de place NOV, qui fera l'objet d'un appel d'offres auprès de plusieurs gestionnaires d'actifs ;
- des fonds basés sur une stratégie spécifique des assureurs et de leurs gestionnaires d'actifs. Dans ce cas, les fonds pourraient être également ouverts à d'autres investisseurs institutionnels, voire quand cela serait possible aux investisseurs particuliers sous forme d'unités de compte.

Ce second pilier du programme d'investissement devrait représenter 40 % de l'enveloppe globale.

### **3) Création dans le domaine de la santé de deux nouveaux fonds d'investissement**

Ces deux nouveaux fonds auront comme thématique d'investissement la santé au sens large (développement de capacités de production en France/Europe d'usines pharmaceutiques ou de matériel médical, financement de starts up biotech, participation à des programmes publics d'investissements dans des infrastructures de soin ou de recherche). Leurs promoteurs s'appuieront sur un comité consultatif composé de personnalités éminentes du monde de la santé.

L'un de ces fonds sera investi en actions cotées ou non cotées et le second sera investi en dettes cotées ou non cotées. Les deux auront la possibilité de financer également des actifs réels de santé.

Par ailleurs, il convient de noter qu'actuellement les entreprises d'assurances détiennent déjà environ 6 milliards d'euros d'actifs immobiliers orientés sur la santé (cliniques, EHPAD).

Cette partie du programme majoritairement investie en actions devrait représenter environ 40 % de l'enveloppe globale.

La CDC a indiqué son intérêt pour investir avec les assureurs, ce qui permettra d'atteindre 1 milliard d'euros pour la partie investie en actions. La CDC est également prête à assurer l'administration de ce programme.

### **III) Lancement par la FFA de travaux sur la création d'un régime d'assurance contre les événements majeurs de type COVID-19**

Le Conseil exécutif de la FFA a désigné Messieurs Jacques de Peretti, Président Directeur Général d'AXA France, Philippe Dumont, Directeur Général de Crédit Agricole Assurances et Paul Esmein, Directeur Général de la relation Clientèle de COVEA, pour rédiger une proposition de dispositif d'assurance visant à mieux protéger notre pays contre des événements majeurs de type COVID-19.

Ces travaux débiteront par l'audition d'une quinzaine de personnalités qualifiées représentant toutes les parties prenantes concernées par ce dispositif : représentants des grandes, moyennes et petites entreprises, parlementaires, juristes, économistes etc.

Ces auditions se tiendront dans la semaine du 20 au 25 avril prochain.

La FFA a déjà recensé 4 questions clés dont la réponse structurera le dimensionnement et le fonctionnement opérationnel d'un tel dispositif :

- Quel type d'événement entrainerait le déclenchement d'un tel dispositif ?
- Quels préjudices indemniserait-il et avec quelle profondeur ?
- Quelles entreprises seraient concernées ?
- Quel financement pour en assurer la solvabilité ?

Une équipe d'experts assureurs, actuaires, statisticiens, réassureurs a par ailleurs été constituée afin de concevoir un dispositif d'assurance sur la base des différentes propositions issues des auditions et des réponses à ces questions clés.

La FFA s'est mise en ordre de marche pour pouvoir faire une proposition opérationnelle chiffrée avant l'été.